AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 6 juin 1864

# Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 6 juin 1864

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation6 p. (201r, 202r, 203v, 204v, 205r, 206v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 6 juin 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43115">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43115</a>

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction6 juin 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireFavre, Jules (1809-1880)
Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris
Scripteur / ScriptriceGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### **Description**

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin demande à Favre s'il a eu communication des pièces que ses adversaires avancent contre lui. Il l'informe que Le Pelletier, président du tribunal de Vervins, ne souhaite pas que l'affaire soit encore reportée, peut-être parce que beaucoup de gens lui ont demandé d'assister à l'audience. Godin lui-même veut aussi que l'affaire soit jugée rapidement, car il tient compte de l'opinion publique, manipulée par ses adversaires et sa femme, devenue soudainement dévote. Dans une longue digression, Godin imagine le rôle que sa femme aurait pu tenir auprès de lui pour enseigner la vraie religion d'amour de ses semblables aux enfants du Familistère. Godin justifie son exposé par le fait que les plaidoiries devraient durer deux jours selon la lettre d'Hébert à Le Pelletier et donc traiter divers sujets. Godin pense que l'avocat de sa femme pourrait faire croire que l'entreprise de cité ouvrière s'accomplit au détriment de la communauté de biens des époux, qu'elle est ruineuse, voire socialiste; Godin proteste que les ouvriers sont attachés ainsi à l'usine, que l'industrie est prospère, que les enfants reçoivent une éducation gratuite qu'il décrit, et que le Palais du travail, dont la comptabilité est distincte de celle de l'usine, rapporte au capital 5 % si l'on tient compte des frais des services d'éducation : « Je démontrerai donc je l'espère que l'on peut substituer le palais à la cave et à la mansarde, à la masure et à la chaumière, et mettre à la portée de tous les bienfaits de la richesse avec profit pour le capital. »

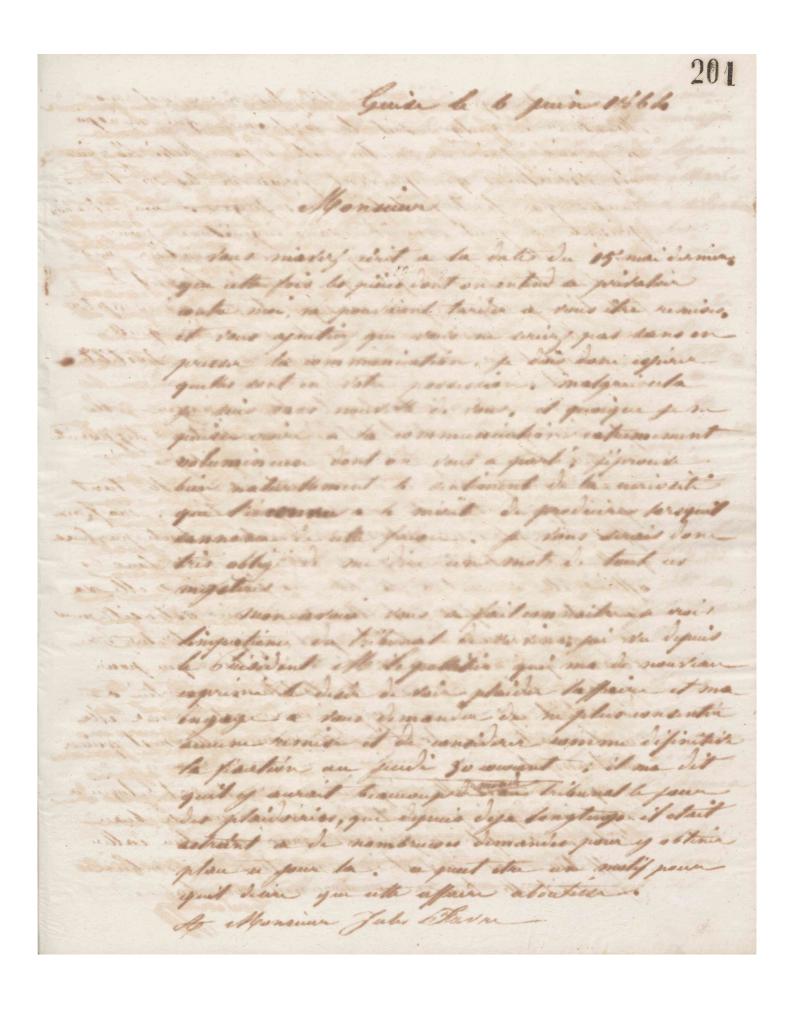
SupportLa copie du texte de la lettre sur le folio 203v est surchargée par la copie involontaire d'un texte manuscrit à l'encre brune.

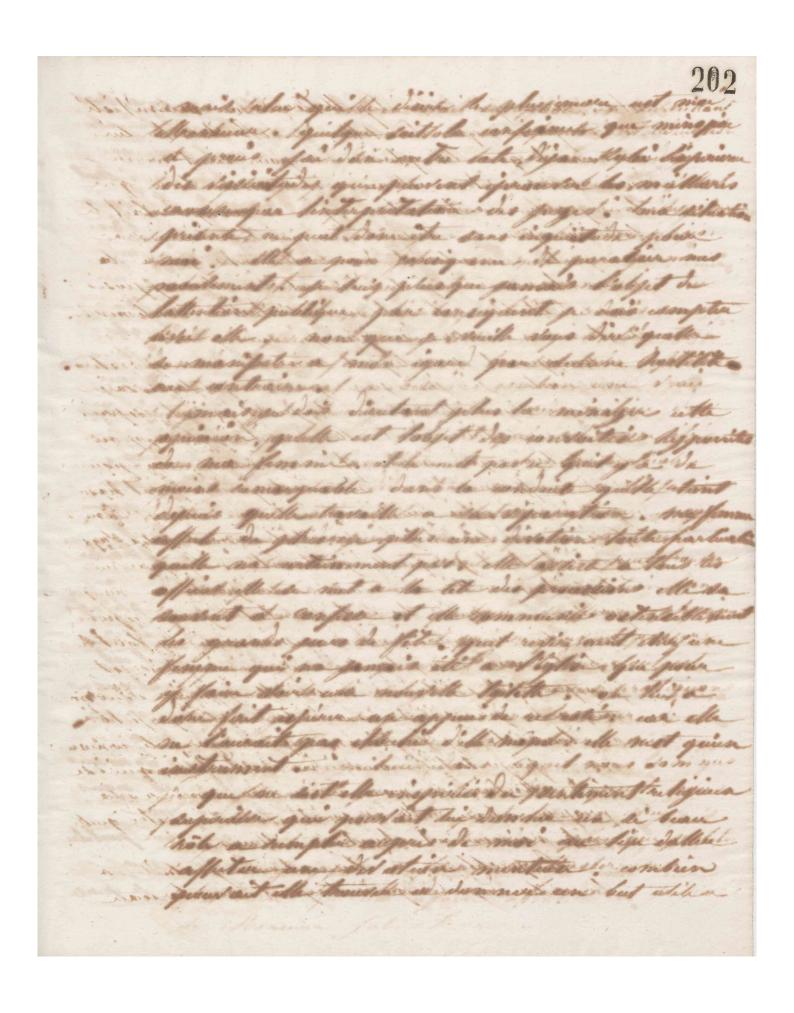
#### **Mots-clés**

Consultation juridique, Éducation, Familistère, Procédure (droit), Religions Personnes citées

- Hébert [monsieur]
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Le Pelletier [monsieur]

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u>
Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 15/06/2025







204

